



Adjudication de la chasse communale

Avis Public

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu dans les conditions fixées par l'article 19 du cahier des charges type 2024-2033.

Le jeudi 16 novembre 2023 à 17h30 dans la salle du conseil de la Mairie

LOT UNIQUE

Superficie : 274,97 ha dont 86 ha de forêts

Mise à prix : 2 700 €

Conformément à l'article 15 du cahier des charges type (CCT), l'ensemble des documents relatifs à l'adjudication peut être consulté sur le site internet de la commune www.ichtratzheim.fr/chasse-2024-a-2033/ ou en mairie sur rendez-vous.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 16 du CCT pour **le vendredi 06 octobre 2023 à 10h au plus tard** (délai de réception en mairie : accusé de réception, récépissé de remise en main propre,...).

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 10 et 17 du cahier des charges type, ont été agréés par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse.

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN



Affiché publiquement, mis en ligne sur le site internet et le réseau social de la commune le 08/09/2023

Mairie d'Ichtratzheim - 1 Place du Village 67640 ICHTRATZHEIM

Messagerie : mairie@ichtratzheim.fr - Site internet : www.ichtratzheim.fr

Téléphone : 03 88 64 15 54

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 12h00